

COMMUNIQUÉ N° 8 – LÉGISLATURE 2021/2026

1 ÉLECTION ET RÉPARTITION DES DICASTÈRES

Le 15 mai 2022, la candidate PLR Pascale Vollenweider a été élue à la Municipalité pour prendre le poste laissé vacant par son collègue de parti Giorgio Micello depuis le 1^{er} mars. Dès le 1^{er} juin 2022, la nouvelle municipale reprendra le dicastère de ce dernier tel quel, à l'exception du SDIS Etraz qui restera sous la responsabilité de Margareth Ruchti.

Les 4 autres dicastères restent inchangés.

2 PLACE DU MARCHÉ

La séance d'information publique a accueilli une trentaine de personnes à Crock'n'Rolle le jeudi 5 mai 2022. La mise à disposition de l'enregistrement en ligne a intéressé une cinquantaine d'autres depuis. Ce nouveau canal de communication sera réutilisé et amélioré à la prochaine occasion. La page rolle.ch/infos-publiques affichera la liste des vidéos.

L'enquête publique concernant le réaménagement de la Place du Marché s'est déroulée du 30 avril au 29 mai 2022 et n'a suscité aucune opposition reçue au 3 juin 2022. Le projet définitif peut donc être développé afin de lancer l'appel d'offres pour les travaux, permettant ainsi de déposer un préavis municipal en vue de la réalisation du réaménagement de cette place.

3 CHANTIERS COMMUNAUX

3.1 RUE DU TEMPLE

Depuis le début du mois de mai, les travaux de réfection en surface à la rue du Temple ont débuté.

À ce jour, uniquement la partie supérieure de la rue est en travaux avec, à ce stade, toutes les bordures en granit posées ainsi que le caniveau central.

Pour la partie inférieure, les travaux débiteront, selon planning, début juin.

Ces travaux sont réalisés en bonne « cohabitation » avec le chantier du bâtiment de la future Coop.

3.2 RUE DES JARDINS

Après l'acceptation du préavis par le Conseil communal, les travaux débiteront à la fin du mois d'août de cette année.

4 INSTALLATION DE CASIERS MULTISPORTS

Une entreprise a proposé à la Commune de Rolle l'installation provisoire de 2 stations multisports connectées durant la saison estivale, et ceci à titre gracieux.

Ces stations ont pour but de proposer au public différents équipements de sport (ballons, raquettes, etc.) mis à disposition, via une application internet (Equip) nécessitant une inscription au préalable.

La Municipalité a donc accepté la pose provisoire gratuite de deux casiers aux places de jeux du Château et du Parc des Eaux.

5 RESSOURCES HUMAINES : ARRIVÉES

Une collaboratrice administrative au Contrôle des habitants	dès le 2 mai 2022
Une ouvrière de Voirie auxiliaire	dès le 2 mai 2022
Un ouvrier de Voirie auxiliaire	dès le 2 mai 2022
Un ouvrier de Voirie, mécanicien d'entretien, à 60 %	dès le 2 mai 2022
Une secrétaire municipale adjointe, à 80 %	dès le 16 mai 2022

6 CULTURE-SPORT-MANIFESTATIONS

Manifestations à venir – informations sur l'agenda de www.rolle.ch :

- 2-19 juin : « Nanche-Bleige » par le GAR au Casino Théâtre. Réservations sur www.legar.ch
- 10-12 juin : Brocante de Rolle
- 11 juin : Samedi des Millésimes
- Apé'Rolle par l'USL : 03.06 – 17.06
- 19 juin : Marché dominical (et vide-grenier pour enfants)
- 24-25 juin : Perle festival
- 1^{er}-2 juillet : Fête à Rolle
- Du 4 juillet au 21 août : programme estival d'activités sportives – www.urban-training.ch
- 7 juillet : Concert de la Seiji Ozawa International Academy Switzerland
- 9-10 juillet : Concerts annuels du Centre de Percussions de La Côte
- 9 juillet : A Coffre ouvert
- 10 juillet : Marché dominical
- 1^{er} août : Fête patriotique au Château
- 14 août : Marché dominical
- 19-20 août : Terrasses du Casino



7 CONTINUITÉ DU PLAN DE MOBILITÉ MARTINET SUR LE SITE DE L'ÉCOLE BUTTES

Ce projet fait suite au plan de mobilité mis en place en 2016 sur le site du Martinet avec la création de places de parking pour les enseignants contre rémunération.

À ce jour, la direction du Martinet, les enseignants du Martinet, les employés du Sésame, de Crock n'Rolle, les bibliothécaires et la conciergerie bénéficient de deux sites pour le stationnement de leur véhicule :

1. Parking Général-Guisan – 23 places
2. Parking de la Prairie – 32 places

Le prix de location d'une place est uniformément de Fr. 50.- par mois. À noter qu'une place peut être louée à deux enseignants travaillant à temps partiel ; ce principe permet de diminuer les coûts pour chacun et d'inciter au partage des places disponibles.

Le stationnement y est réservé aux enseignants de 7h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

Le stationnement y est autorisé pour les autres usagers de 17h00 à 7h00 en semaine, libre les week-ends, jours fériés et 72h en période de vacances scolaires.

Hors vacances scolaires, le préau du Martinet est ouvert au stationnement de 16h30 à 7h00. Le préau est fermé au stationnement durant les périodes scolaires et lors des vacances scolaires, car compensé par les places libres des enseignants.

L'ouverture du préau et la mise à disposition des places des enseignants permettent aux usagers des infrastructures publiques, hors vacances scolaires (salle de gym, piscine, terrains de sports, école de musique, etc.) d'utiliser ces places.

En 2022, il a été distribué 61 autorisations aux enseignants pour un total de 65 places.

Lors de la mise en place de ce concept de stationnement, la Municipalité avait souhaité anticiper les besoins grandissants et les contraintes de mobilité, en particulier concernant les transports motorisés. Cette condition a permis une bonne acceptation de ces changements par les riverains et les utilisateurs eux-mêmes. En effet, ces activités s'inscrivent dans un tissu résidentiel d'immeubles collectifs et de villas. Les riverains avaient fait part de leur intérêt pour les questions de mobilité dans le quartier, à travers différentes enquêtes publiques et courriers à la Municipalité.

Plan de mobilité pour l'école des Buttes

Le plan de mobilité proposé reste le même que celui appliqué au Martinet et est basé sur un diagnostic du besoin scolaire, mais également sur un intérêt certain des employés de la garderie « La Barcarolle » et les riverains le soir, les week-ends, jours fériés et durant les vacances scolaires.

Il y aurait, selon le sondage réalisé, une sollicitation pour environ 37 demandes de macarons pour 34 places disponibles. La Commission mobilité sert justement à trouver des solutions alternatives à la voiture par, notamment, les transports en commun et la mobilité douce. Au surplus, les autorisations délivrées permettront aux bénéficiaires de stationner sur les trois parkings (Prairie, Général-Guisan et Buttes).

Le plan de mobilité de l'école des Buttes est coordonné avec le plan de stationnement de la ville de Rolle en cours d'achèvement imminent.

Il impacte également le plan de mobilité mis en place au Martinet, dans son principe d'équiper de places payantes les autres sites. Il est également envisagé dans le projet du plan politique de stationnement d'équiper ces parkings de parcomètres, ce qui faciliterait son contrôle tout en permettant de maintenir le concept actuel de Mobilité aux enseignants.

Enfin, les horaires interdisant le stationnement au public seront légèrement allongés aux Buttes, à contrario du Martinet. En effet, les activités de la Barcarolle sont plus étendues sur une journée, du fait d'un incessant va-et-vient des parents et des employés. L'horaire proposé pour interdire le stationnement au public serait de 7h00 à 18h00.

Modification du parking des Buttes

1. Suppression de 3 places de stationnement le long de l'avenue Emile-Jaques Dalcroze pour y créer un arrêt de bus.
2. Création de 8 places de stationnement « 10 minutes » pour les "parents taxis".
3. Suppression du couvert à vélos qui est en décrépitude et installation d'étriers à vélos le long de la façade nord de la salle de gym.
4. Mise à disposition des enseignants et des employés de la Barcarolle de 34 places, disponibles de 7h00 à 18h00.
5. Prévoir un marquage au sol « Cycle » pour conduire les cyclistes vers les étriers situés contre la salle de gym.
6. Installation d'un panneau à l'entrée du parking avec le régime horaire convenu, soit privé, de 7h00 à 18h00 et libre le soir, les week-ends, les jours fériés et lors de vacances scolaires.
7. Fixation d'une vingtaine d'étriers pour les vélos le long de la salle de sport (plan réaménagement du parking).

Cadre financier pour le plan de mobilité de l'école des Buttes

Le plan de mobilité prévoit :

- La gestion de la mobilité (dont le stationnement) sera confiée à la commission en place afin de garantir une gestion transparente et efficace.
- Le revenu généré grâce à la location des parkings permettra de financer (clé de répartition à redéfinir) les infrastructures, les coûts de gestion et d'administration ainsi que d'autres mesures d'accompagnement et de promotion de la mobilité douce.
- La commune se chargera de la délivrance des macarons de stationnement et de l'encaissement des revenus de location.

Commission mobilité enseignants

En préambule, il est rappelé que la Commission est permanente et consultative.

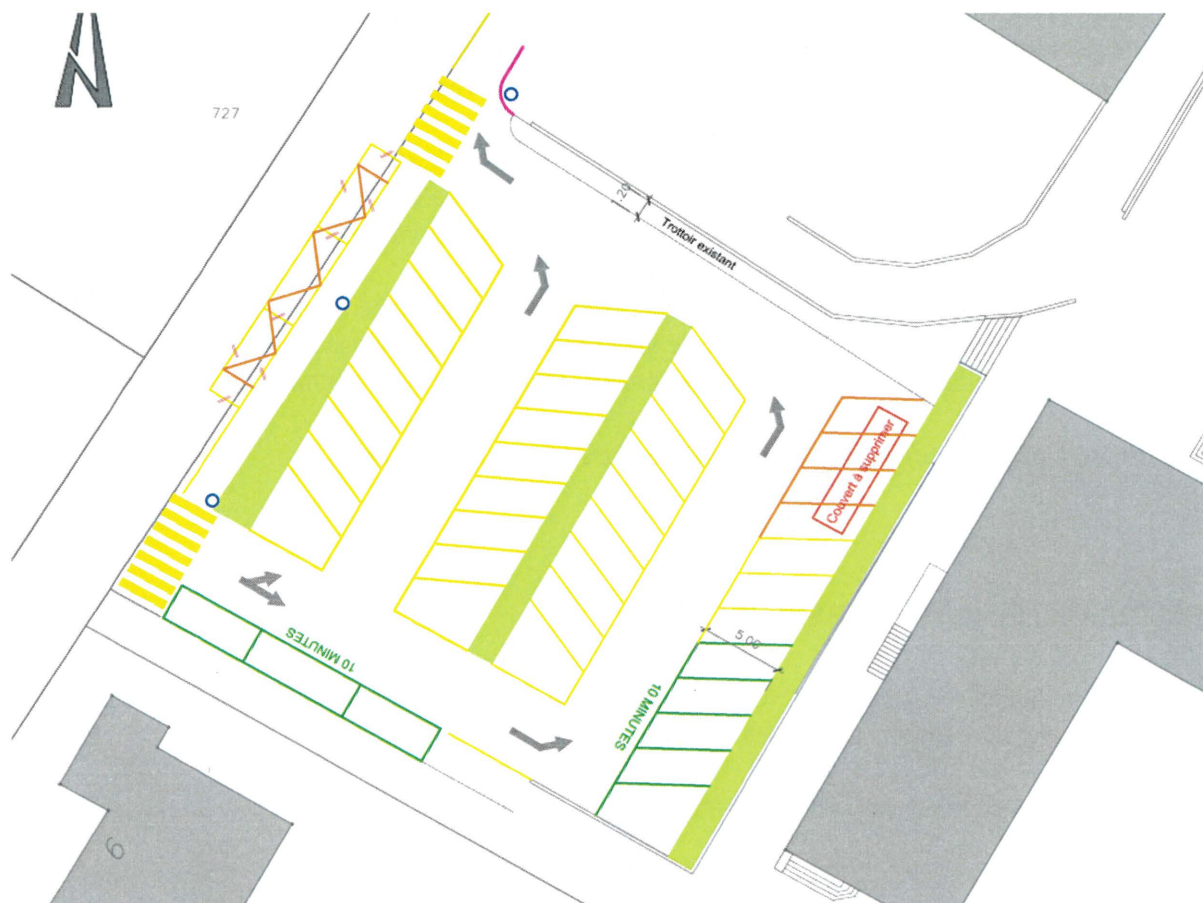
Il est prévu un montant de Fr. 5000.-, sur 2022, pour les allocations et mesures d'encouragement à la mobilité douce (montant qu'il faudra renégocier avec la commission avant la mise en place du plan de mobilité à l'école des Buttes au mois de septembre 2022).

Utilisation des recettes par la Commune

Au-delà des sommes utilisées par la Commission, les montants approvisionneront le compte affecté qui sera à disposition de la Commune, pour soutenir des projets de mobilité douce sur le territoire communal en général.



Ces mesures et les dépenses relatives seront validées par la Municipalité. Ces mesures seront chapeautées par le représentant de la Commune qui siège dans la Commission, soit actuellement M. Pierre Juillet.



8 ASSISES DE LA FACTURE SOCIALE DU 17 MAI 2022*

Le 17 mai dernier s'est tenue la deuxième édition des Assises de la Facture sociale à Rolle. Ce ne sont pas moins de 129 personnes représentant 66 communes qui ont participé à la soirée organisée à Rolle, au Casino-Théâtre.

Organisées conjointement par les communes de Crans, Gingins, Mies, Paudex, Perroy, Rolle et Rougemont, sous l'égide de l'AdCV, ces Assises ont permis à tous les représentants des exécutifs et législatifs communaux de mieux saisir les tenants et aboutissants de la Facture sociale et ses effets politiques et financiers pour les communes. Plusieurs intervenants ont pu expliciter la problématique aux participants, ainsi que présenter les mesures et études entreprises par l'AdCV, afin d'équilibrer, améliorer et préserver la situation financière des communes vaudoises.

Parmi les intervenants de la soirée, Madame la Syndique, Monique Choulat Pugnale, a fait un état des lieux de la situation actuelle en évoquant les réflexions en cours au sein de l'AdCV, afin que les communes retrouvent leur autonomie. Elle n'a pas manqué de souligner les chiffres pour le moins nébuleux concernant les dettes du canton.

« *Un enfumage !* », a-t-elle notamment asséné, reprenant l'expression du Président de l'AdCV, Monsieur Michel Buttin, avant d'évoquer l'accord problématique passé entre l'UCV et le Conseil d'État.

Le soutien à SOS Communes a été rappelé et les Députés Josephine Byrne Garelli et Pierre-André Romanens ont pu dresser un bilan des actions menées. Pour SOS Communes, comme pour l'AdCV, l'objectif est simple : retrouver la logique du « *qui commande, paie* », impliquant que la Facture sociale soit reprise intégralement par le canton, moyennant une bascule de 15 points d'impôts des communes vers le canton.

Monsieur le Syndic de Mies, Pierre-Alain Schmidt, a quant à lui abordé le recours de treize communes vaudoises – dont Rolle fait partie – auprès du Tribunal fédéral, afin de contester la répartition de la Facture sociale avec le canton pour les années 2019 et 2020, mais aussi l'intérêt de faire recours contre la Facture sociale 2021.

Au vu de la forte fréquentation de cette seconde édition, le constat est sans appel et montre encore une fois combien la Facture sociale et la Péréquation intercommunale mettent à mal les communes vaudoises, forcées de rogner sur leurs prestations aux habitants ou d'abandonner des projets, afin de nourrir un canton qui lui, se porte très bien.

(*Résumé réalisé à partir du communiqué de presse de l'AdCV du 18 mai 2022)

9 SOLIDAROLLE : APPEL À BÉNÉVOLES

L'épicerie solidaire Solidarolle a besoin de renfort pour les livraisons : des bénévoles avec permis de conduire sont recherchés pour aider au transport des achats alimentaires.

Contact et informations : Mme Nelly Fries, 078 638 73 42.

Rolle, le 3 juin 2022

Au nom de la Municipalité

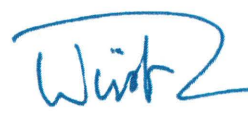
La Syndique



Monique Choulat Pugnale



La Secrétaire



Tu Wüst